

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 octobre 2021

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Estelle Trémoulhéac est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par une abstention et 14 voix pour.

I – Modification des commissions municipales

Suite à la démission d'un conseiller municipal de la liste « St Julien en commun », c'est Marie-Christine Chaprier qui est accueillie au sein du conseil.

La composition de certaines commissions municipales est donc ainsi modifiée :

- Communication et vie démocratique
Nadège Rivoire, Fabien Plasson, Estelle Trémoulhéac, Marie-Christine Chaprier, Noël Fraisse
- Gestions du personnel
Christophe Martin, Marie-Christine Chaprier, Patricia Dumas, Noël Fraisse
- Pôle ressource écologique
Christine Robin, Isabelle Baas, Marie-Christine Chaprier

Le conseil municipal approuve ces modifications à l'unanimité.

II – Assurance Multirisque et véhicules

Régulièrement, les collectivités doivent lancer un appel à la concurrence auprès des assureurs pour l'assurance des biens communaux, la protection juridique, la responsabilité civile et les véhicules.

Nous avons donc consulté 3 assureurs selon le tableau comparatif ci-dessous :

	Assurance multirisques	Assurance véhicule	Assurance pour déplacement
Allianz (en contrat depuis 2013)	14 098,23	2 159,50	
Maif	7 172,16	1 680,30	100,00 / agent
groupama	5 252,47	1 785,75	300,00

M. Perrin explique que la mairie a un contrat avec le groupe Allianz depuis 2013.

Deux autres compagnies d'assurance ont été sollicitées, la MAIF qui assure 3 % des communes sur la Loire et Groupama qui assure 80 % des communes sur la Loire. Le contact avec la MAIF s'est fait uniquement par téléphone et messagerie, alors qu'un conseiller Groupama, s'est déplacé. Le contrat groupama comprend aussi une aide à la rédaction du plan communal de sauvegarde. On constate moins d'écart sur les assurances des véhicules et plus d'écart sur les bâtiments (les surfaces ont été recalculées) Il sera intéressant de remettre en cause les contrats assurances tous les 3 ans. Le conseil municipal, à l'unanimité choisit Groupama comme assureur pour tous les véhicules et pour l'assurance multirisques de la commune.

III – Tracteur

Le budget a été revu à la hausse de 40 000 € à 50 000 €, avec ce nouveau budget, nous avons 2 nouvelles propositions en plus de celle de la commune de La Versanne, voir tableau ci-dessous :

Désignation	Vendeur	Nb heures	Prix HT
Massey Fergusson MF5445	Bernard Matériel agricole	3250	41 650 €
New-Holland T5 – 105 DC	Gonnin Duris	4750	42 200 €
Deutz Agrofarm 420 G	Mairie de la Versanne	7000	29 500 €

M. Thiollière a été voir les 2 nouveaux tracteurs avec les services techniques qui les ont essayés :

Massey Fergusson : très bel aspect extérieur, bien entretenu, les pneus avant seront changés, peut-être avec des pneus type route, bien équipés, seul le godet n'est pas très adapté.

New Holland : mauvais aspect général.

Les 2 bénéficient de 3 mois de garanties et 2 ans pour vices cachés.

Mmes Robin et Trémoulhéac font remarquer que d'augmenter le budget de 10 000 € pose problème par rapport aux autres projets, quelle limite se donne-t-on à l'avenir ? le tracteur de la Versanne est à proximité et suivi par un concessionnaire.

Les 2 autres aussi.

Le conseil municipal, par 2 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour, choisit le tracteur Massey Fergusson MF 445

IV – Subvention Musique à l'usine

La commission vie associative, culturelle et sportive propose, au vote du conseil municipal, une subvention pour l'association « Musique à l'usine », le dossier a été rendu en retard, qui se décompose comme suit :

En fonctionnement de 300,00 €, et une subvention exceptionnelle de 700,00 € pour l'organisation du concert du 20 juillet 2021 place aux 6 fontaines.

Le conseil approuve à l'unanimité les montants de cette subvention.

V – Modification simplifiée n°3 du PLU, article 11

Madame la maire rappelle qu'il y a lieu de faire évoluer le PLU afin de remédier à une erreur matérielle concernant l'article 11 au Règlement du PLU, lequel correspond à celui d'une autre commune.

Cette modification peut être effectuée dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée prévue par l'article R123-20-1 du code de l'urbanisme.

Le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Saint Julien Molin Molette, sera mis à disposition du public à la Mairie et sur le site internet pendant un mois aux jours et heures d'ouvertures habituelles, du 18 octobre 2021 au 17 novembre 2021.

Mme Baas précise que la couleur des tuiles vieux toit est supprimée, que pour les façades un rose et un orange sont supprimés, que pour les menuiseries, le blanc est supprimé et d'autres couleurs ajoutées.

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'ouverture de cette consultation.

VII – Terrain « gens du voyage » en lien avec le CCMP

C'est la Communauté de Communes des Monts du Pilat qui a la compétence obligatoire en matière d'aménagement et de gestion des aires d'accueil ou des terrains familiaux. La CCMP a sollicité les communes pour trouver des terrains. 4 communes ont fait des propositions, Saint-Julien-Molin-Molette propose les terrains AN 94 et 202, à côté de la zone artisanale.

Il s'agit d'un terrain familial locatif pour familles avec bail et loyer et charges. Un accompagnement par les travailleurs sociaux sera fait pour aider à la gestion. Le terrassement et l'aménagement sont pris en charge par la CCMP. Le terrain proposé est en cohérence par rapport au village (accès au centre et à l'école à pied). La parcelle est végétalisée et n'est pas trop compliquée à aménager. Ce terrain est mis à disposition de la CCMP qui va tout gérer.

M. Thiollière demande sous quel forme le terrain sera céder à la CCMP, et comment faire pour l'assainissement, Mme le maire répond que ce n'est pas encore défini pour le type de bail, et pour l'assainissement ce sera certainement une pompe de relevage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VIII – SIEL : Dépose de 2 mâts d'éclairage

Suite aux travaux d'agrandissement de la Brasserie du Pilat, il convient de déposer les 2 lampadaires situés sur le parking. Cette intervention sera faite par le SIEL, conformément à ses statuts, le coût total est de 913,00 € soit 410,00 € de reste à charge pour la commune.

Les élus réfléchiront au maintien de cet éclairage.

M. Vagnon dit qu'il faut aussi prévoir la défense incendie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le SIEL à faire ses travaux.

IX – Révision charte « Parc du Pilat »

Présentation par Christine Robin, un dossier est à disposition des élus en mairie, leur participation est vivement souhaitée. La Nouvelle charte courra de 2025 à 2041.

Nous sommes dans les premières étapes de la révision, avec une concertation des différents publics pour un diagnostic globale. Les élus participeront à la co-décision.

M. Thiollière précise qu'il s'agit aussi d'un changement de superficie du Parc qui passe de 50 communes à 75 communes.

Ces communes s'inscrivent dans la continuité du massif du Pilat qui est le périmètre d'étude ce qui veut dire que les communes peuvent refuser. Mais cela reste un petit parc rapport à d'autres parcs régionaux

Les documents et les liens liés à cette consultation sont en ligne sur le site internet (<http://www.parc-naturel-pilat.fr/le-parc-naturel-regional/revision-de-la-charte/ressources-utiles/> et <http://www.youtube.com/watch?v=hlhrVefqQqE>)

X - Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La personne recrutée suivra une formation d'ATSEM combinée à la préparation du CAP petite enfance dispensée par le CNED et payée par la mairie. Malgré tout le coût reste très intéressant pour la mairie, le salaire est subventionné à 65 % par l'état et les charges sont réduites.

La commission gestion du personnel a décidé de créer un poste de 20 heures à l'école, pour une durée de 9 mois, réparti en 3 h en classe de GS/CP et 2 h à la cantine. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la création de ce poste.

XI – Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AI 159, 454 chemin de la Plessa, appartement à M. Dufourd
- Immeuble cadastré AE 106 et 423 appartenant à M. Chantossel
- Immeuble cadastré AI 226, 523 chemin de la Plessa, appartenant à Mme Grenier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur ces immeubles

IX – Divers

Commission Aménager-Embellir

- Place 1962 : Dimitri est chargé des travaux, un mur est en construction, les plantations à venir.
- Chemin piéton : Mazet TP reprend les travaux, les plantations suivront.
- Maison de santé : les plans sont finalisés, les entreprises contactées et la recherche de subvention avance.

Mme Robin a contacté le département pour l'enveloppe territorialisée, Mme Odin viendra en mairie et demande de déposer les premiers éléments sur e-partenaire. L'état sera sollicité pour l'ascenseur et l'accessibilité (DETR).

M. Fraisse a contacté l'ARS qui ne subventionne que les maisons médicales si le projet est porté par les professionnelles de santé (environ 200 000 €), ce qui n'est pas le cas de nos médecins.

Pour la région cela semble plus facile à réaliser, même si les professionnels de santé doivent faire un projet. Nous pouvons aussi demander la DATM (territoire de montagne)

Il faudra être vigilant sur les cumuls de subventions.

- Eau et assainissement :

STEP : Pose d'un nouveau Venturi et une conduite de 40 m

Réservoir de la Miellerie : Nouveau système de chloration additionnel plus précis pour maintenir la potabilité de l'eau, des ajustements du dosage sont à prévoir.

Impasse du Ternay : une fuite importante a été détectée avec beaucoup de réseaux à cet endroit, il est envisagé de déplacer la borne incendie.

SDAEP: 2 dossiers ont été déposés, ils sont étudiés par les services du département, la commission d'appel d'offres se réunira prochainement.

Commission Vie associative, culturelle et sportive

- **Vendredi 15 octobre à 18H30 présentation de la saison culturelle sous forme de jeux + spectacle gratuit.** C'est la nouvelle association Viva Moletane en partenariat avec la commune qui porte cette programmation. Toutes les infos sur le site. Ces événements optimiseront l'utilisations de la salle des fêtes.
- Projet Buren : un projet d'accueil de l'artiste Daniel Buren est en cours. Plusieurs échangeant ont eu lieu avec différents partenaires potentiels, ainsi que la présentation du projet (CCMP, DRAC, CNAREP, Biennale de l'art contemporain, GAC Annonay ...) un document de présentation sera transmis aux élus

Commission enfance, jeunesse et solidarité

- CCAS : organisation d'une journée « grand déballage » le samedi 23 octobre sur la grand place.
En 2021, reconduction de la distribution des colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans. En 2022 un choix sera proposé entre le repas ou le colis (voir info sur la prochaine lettre pirailonne)

Commission vie économique

- A l'initiative de la CCMP, un chèque relance de 10 € est offert pour chaque foyer, il suffit de venir le retirer en mairie, muni d'un justificatif de domicile, il sera utilisable dans les commerces signalés par une affiche sur tout le territoire des Monts du Pilat

Commission finances

- Augmentation du budget pour le tracteur
- Renégociation des contrats d'assurance
- En 2021, programmation du changement de 35 compteurs ayant plus de 15 ans pour les plus gros consommateurs, le retour sur investissement se fait en un an.

Commission vie démocratique et communication

- Les comités participatifs avancent sur des propositions concrètes
- Vœux du maire : sous un format plus ouvert avec des ateliers, une réunion publique.

Commission gestion du personnel

- Suite au départ en disponibilité de Julien Martel, 2 agents ont été recrutés, chacun à temps partiel.

Commission transition écologique

- Soirée thématique du 24 septembre : une trentaine de personnes ont participé, (théâtre pour découvrir ce que sont les trames verte, bleue et noire, puis un jeu à la recherche des animaux de la nuit, et enfin observation des étoiles au télescope. Poursuite du travail avec le CPIE pour réduire l'éclairage nocturne.
- SERD : journée du 27 novembre à la salle des fêtes, différents ateliers seront proposés pour sensibiliser à la valorisation des déchets.

Commission numérique

- Achat d'un nouveau vidéoprojecteur
- Installation d'un ordinateur pour les services techniques
- La CCMP n'a pas encore choisi l'application permettant l'alerte et l'information des populations (ILLIWAP est en test)

Opposition :

- M. Fraisse demande à Mme Elie de faire un bilan sur les nouveaux statuts du FAM. L'ADAPEI 42 reprend la structure le 1^{er} novembre 2021. Le passage d'un service public vers une structure privée est une première en France, cela a été compliqué. Le personnel fonctionnaire a été rattaché aux hôpitaux de la région et mis en détachement dans le privé, ils ont gardé leur statut d'agent hospitalier public. Il y a des disparités sur les salaires public/privé. Le dossier est géré par un avocat. Les résidents restent les mêmes, exceptées quelques familles pour lesquelles des solutions ont été trouvées. Suite au passe sanitaire plusieurs infirmières ont été suspendues. Les services de restauration et de blanchisserie restent sur place. Recrutement d'une infirmière
Le bâtiment sera éventuellement racheté par l'ADAPEI.
- Départ de Meca+, que devienne les bâtiments. Quelques pistes, mais le propriétaire n'est pas pressé, la commission vie économique suit le dossier. On envisage d'y déplacer les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h57 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 12 octobre 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La Maire,
Céline Élie

